

Niveau année scolaire 2020/2021	
Niveau année scolaire 2019/2020	

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE :

Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	

RESPONSABLE LEGAL ET FINANCIER :

Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Code postal / Ville	
Employeur et adresse complète	

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

L'inscription vaut pour tout le trimestre. Vous pourrez modifier votre inscription sous 15 jours à partir de la rentrée des élèves en remplissant une demande de changement de régime. Le changement de régime sera possible à chaque début de trimestre suivant.

❖ INTERNAT (HEBERGEMENT ET RESTAURATION)

Je souhaite que mon enfant soit interne. Je reçois une facture trimestrielle.

4 nuits (forfait annuel de 1335, 84 €) 5 nuits (sur décision du chef d'établissement, forfait annuel de 1684, 32 €)

❖ DEMI-PENSION

Je souhaite que mon enfant déjeune à la restauration scolaire.

Je choisis entre 3 possibilités

<p>Mon enfant mangera occasionnellement, je choisis la :</p> <p><input type="checkbox"/> Prestation ↘ 3,85 € par repas (Voir brochure TurboSelf)</p>	<p>Mon enfant mangera 4 fois par semaine (jours à déterminer selon l'emploi du temps), je choisis le :</p> <p><input type="checkbox"/> forfait trimestriel Je reçois une facture trimestrielle. ↘ 3,08 € par repas</p>	<p>Mon enfant mangera 5 fois par semaine, je choisis :</p> <p><input type="checkbox"/> forfait trimestriel Je reçois une facture trimestrielle. ↘ 3,08 € par repas</p>
--	--	--

S'agissant des hébergements et de la restauration au forfait, une remise d'ordre peut être appliquée uniquement sur la base du tarif unitaire par jour d'absence :

- en cas d'absence de plus de 5 jours sur demande de la famille, pour raison médicale sur présentation d'un certificat,
- pour stage,
- pour fermeture des services de restauration et/ou d'hébergement sur décision du chef d'établissement.
- dans le cas d'une exclusion d'un élève par mesure disciplinaire.
- sur demande expresse de la famille dans le cas où l'élève pratique un jeûne prolongé lié aux usages d'un culte.

Aucune autre absence, ne donnera lieu à remise.

❖ EXTERNE

Mon enfant ne déjeune pas à la restauration scolaire.

BOURSIERS

Sauf avis contraire de votre part, la bourse de lycée vient en déduction des frais d'hébergement et de restauration. La bourse étudiante est versée directement sur le compte bancaire de l'élève.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 2020/2021

Joindre obligatoirement, ci-dessous, un Relevé d'identité bancaire de votre compte courant (format IBAN BIC), afin de payer les bourses ou procéder à d'éventuels remboursements.



Attention

Fournir obligatoirement un nouveau RIB en cas de modification ou de fermeture de compte.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : Créance/Demi-pension/Internat/Autres

En début d'année scolaire, les diverses modalités de mise en place du prélèvement automatique seront précisées dans une diffusion sur Pronote (calendrier, tarifs, ajustement...).

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
	FR 04 ESD 620447

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Lycée Pierre de la Ramée à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions du Lycée Pierre de la Ramée. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec le lycée Pierre de la Ramée.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom / Prénom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____	Nom / Prénom : LYCEE PIERRE DE LA RAMEE Adresse : 1 rue Jules Siegfried Code postal : 02100 Ville : SAINT-QUENTIN Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Le compte à débiter est celui renseigné en haut du présent formulaire

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.